

Montreuil,
le mercredi 27 janvier 2021

Émetteur : Elise Demorise pour l'Ucanss - @mail : formation@ucanss.fr
Sylvain Coulaud pour l'Institut 4.10 : @mail : scoulaud@institutquatredix.fr

Objet : Dispositif "technicien de direction comptable et financière" Tronc commun - Année 2021

Madame, Monsieur le Directeur,

Les Caisses nationales et l'Ucanss, en partenariat avec l'Institut 4.10 proposent la formation de Technicien de Direction Comptable et Financière (TDCF) anciennement Technicien d'Agence Comptable (TAC).

I. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation définis avec les Caisses nationales, sont les suivants :

- Renforcer les compétences du technicien comptable dans ses missions de base (identifier les mécanismes fondamentaux de la comptabilité générale et institutionnelle) ;
- Expliquer et accompagner les changements du cadre d'action des Directions Comptables et Financières ;
- Détailler les écritures comptables spécifiques à l'Institution.

II. PUBLIC VISE

Développé dans un souci d'opérationnalité, ce dispositif est destiné aux personnels qui, au sein de la Direction Comptable et Financière, ont en charge l'écriture des opérations comptables.

III. ARCHITECTURE ET CONTENUS DE LA FORMATION

Ce dispositif modulaire qui donne lieu à une attestation nationale de réussite délivrée par l'Ucanss, s'articule autour d'un tronc commun interbranche et de modules spécifiques à chaque branche.

Vous trouverez en annexe une présentation du dispositif, le schéma du parcours de formation ainsi que le contenu des modules du tronc commun.

Les modules seront déployés exclusivement à distance compte tenu de la crise sanitaire. Dans ce contexte, la durée du module 2 a été ramenée à deux jours.

IV. DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION ET ORGANISATION DE L'EXAMEN

Le déploiement de la formation se déroule de la façon suivante :

- 1er semestre 2021 : déploiement du tronc commun ;
- 2ème semestre 2021 : déploiement des spécificités de branche.

L'organisation de l'examen est planifiée selon les conditions suivantes :

- En juin 2021 : TDCF Tronc Commun
- En décembre 2021 : TDCF Spécificité de branche.

Pour chaque épreuve, les organismes doivent inscrire leur agent dans le logiciel e-examen.

V. INSCRIPTION AUX DIFFÉRENTS MODULES

Il convient de procéder avant le 25 février 2021 aux inscriptions via le site de l'Institut 4.10.

A l'issue du recensement, les organismes sont informés des dates et lieux des différentes sessions. En fonction du volume de demandes d'inscription exprimées sur le dispositif, l'Institut confirme aux organismes les affectations définitives en tenant compte des inscriptions.

Au-delà de la date de clôture des inscriptions, toutes les demandes sont gérées par le pilote du dispositif et affectées selon les places disponibles.

VI. COÛT DE LA FORMATION ET PRISE EN CHARGE

Le coût pédagogique pour chaque module du tronc commun interbranche s'élève à 224,00 € par jour et par stagiaire.

2021 : Modalités de prise en charge

Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2021 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) en cliquant ICI.

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

Les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par l'organisme d'appartenance selon les barèmes conventionnels.

Vos interlocuteurs Sylvain Coulaud de l'Institut 4.10 et Elise Demorise de l'Ucanss (pilotes de ce dispositif) se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe**(s) :**

- Annexe - Technicien de direction comptable et financière (TDCF) Contours du dispositif et contenu des modules de formation,

